

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : FORMATION DE FORMATEUR EN CONDUITE DE GERBEURS ET TRANSPALETTES

NIVEAU : Débutant

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Trois journées, soit 21 heures de formation. Déroulement, deux journées consécutives et une journée (15 jours après la formation initiale).

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Personne appelée à devenir moniteur gerbeur et transpalette en l'entreprise.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : dans nos locaux, conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 3 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : Personne ayant plus d'un an d'expérience à l'utilisation des gerbeurs et transpalettes et des aptitudes pédagogiques.

INTERVENANT : Notre partenaire Forma+, formateur qualifié en sécurité et conduite des engins de manutention et en techniques pédagogiques.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Apporter les connaissances nécessaires pour satisfaire aux tests d'évaluation selon les recommandations en vigueur. Préparer à l'obtention de l'autorisation de conduite dans le respect du décret du 2 décembre 1998.

Etre Formateur "en Gerbeur et transpalettes "

A l'issue de la formation, le participant doit être capable : d'expliquer les règles de sécurité à l'utilisation des engins, d'expliquer leur technologie.

Montrer les techniques d'utilisation dans le contexte de l'entreprise,

D'émettre un avis sur l'aptitude d'un postulant à la conduite d'un transpalette ou d'un gerbeur.

CONTENU DE LA FORMATION :

1. IDENTIFICATION DES ORGANISMES DE PREVENTION

2. ROLE ET RESPONSABILITE DES UTILISATEURS

- ✓ Statistiques des accidents dus à la profession Intégration de « l'esprit sécurité »
- ✓ Les responsabilités de l'utilisateur Notion du retrait danger

PROGRAMME DE FORMATION

3. ASPECT REGLEMENTAIRE

- ✓ L'arrêté du 2 décembre 1998
- ✓ Les recommandations
- ✓ Les obligations légales
- ✓ Conditions d'attribution ou de retrait de l'attestation Connaissances des instances et organismes de prévention

4. TYPOLOGIE :

Classification par catégories

- ✓ Connaissance des gerbeurs et transpalettes
- ✓ Mode de conduite
- ✓ Source d'énergie
- ✓ Hauteur de levée Description des différents organes
- ✓ Transmission
- ✓ Hydraulique
- ✓ Batterie

5. LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

- ✓ Examen d'adéquation
- ✓ Règles de circulation à vide, en charge
- ✓ Règles gerbage Les consignes particulières
- ✓ Chargement de camion
- ✓ Travaux sur quai
- ✓ Circulation dans l'entreprise, sur divers plans (dévers et autres)
- ✓ Utilisation d'équipements spéciaux
- ✓ Les principales causes d'accident du travail : Vitesse excessive, stabilité, Ecrasement, chute de charges, mauvais entretien.

6. NOTIONS DE PEDAGOGIE et EXERCICES D'ANIMATION

- ✓ Comment gérer un groupe de formation ?
- ✓ Comment animer une formation, en respectant les durées de formation ?
- ✓ Comment évaluer un stagiaire dans ce domaine de compétences ?

LES METHODES PEDAGOGIQUES : Théorie-sécurité / Pratique à la conduite.

Aller-retour entre la théorie et la pratique avec des simulations d'animation théoriques et pratique avec le groupe.

Exposés, apports pratiques, échanges.

Partie théorique : Méthodes actives, didactique, alternances d'exposés du formateur.

Partie pratique : Alternances d'explications et conseils du formateur. Applications pratiques sur les différents sols possibles des conditions proches des situations de travail rencontrées par les stagiaires.

PROGRAMME DE FORMATION

LES MATERIELS A PREVOIR :

L'entreprise met à disposition des participants, sur son site :

- Les engins de manutention concernés par la formation
- Le site (espace à prévoir pour la formation et la manipulation des engins en condition de travail).
- Les équipements nécessaires pour la réalisation de l'action de formation théorique et pratique.

Le stagiaire, doit se présenter au stage, avec :

- Ses équipements de protection individuelle E.P.I (chaussures de sécurité, gants, gilet)
- Un stylo pour écrire

LA SANCTION DU STAGE :

Attestation de fin de stage et Attestation de compétences après tests d'évaluation.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.

Évaluation de satisfaction « à froid » : opinion des stagiaires un mois après la formation.